

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
d'Informatique
conduisant au diplôme d'études collégiales
(DEC) 420.01**

au Collège de Sherbrooke

Mars 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Techniques de l'informatique* (420.01) offert par le Collège de Sherbrooke s'inscrit dans l'opération plus vaste d'évaluation des programmes d'*Informatique* dans tous les établissements d'enseignement collégial qui dispensaient ces programmes en 1993-1994.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au Guide spécifique fourni par la Commission¹. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège le 28 septembre 1995². Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments du rapport par des échanges avec la direction du Collège, le comité d'évaluation, les professeurs et des étudiants³ du programme. La Commission désire souligner le caractère bien documenté du rapport d'auto-évaluation et la collaboration manifestée par les personnes rencontrées lors de la visite. Elle en remercie le Collège.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'auto-évaluation, analyse complétée par les principales constatations issues de la visite du 28 septembre. Il présente les principales caractéristiques et les résultats de l'évaluation du programme selon les cinq critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études - Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique*, Québec, août 1994, 61 p.
 2. Le comité visiteur était composé de MM. Pierre Lemonde, premier vice-président Systèmes et technologie, Le Groupe Commerce - Compagnie d'assurances et Jean-Yves Papillon, professeur d'informatique au Cégep François-Xavier-Garneau. M. Jacques L'Écuyer, président de la CEEC présidait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Évaluation du programme

Description du programme

Au Collège de Sherbrooke, le programme de DEC en *Techniques de l'informatique* est offert depuis la 1^{re} année d'existence de l'établissement, soit depuis 1968. Par le nombre des étudiants qui le fréquentent, ce programme se classe parmi les cinq programmes de DEC les plus populeux sur les vingt offerts par le Collège au secteur technique.

L'orientation donnée localement au programme consiste «à répondre aux besoins du marché du travail de la région et des grands centres comme Montréal et Québec» et, pour y parvenir, à couvrir «cinq grands domaines nommés par ordre d'importance : la programmation, les systèmes d'exploitation, l'analyse de systèmes et les bases de données, le matériel et la télécommunication et finalement la bureautique».

La 6^e session est entièrement consacrée à un stage en entreprise.

L'examen de l'évolution de l'effectif étudiant du programme révèle que celui-ci a connu une phase de diminution de 1984 à 1989, puis une phase d'augmentation depuis 1990. En 1993, l'effectif total du programme se chiffrait à 175 élèves, dont 69 en 1^{re} année.

L'équipe professorale en charge du programme pendant l'année de référence retenue pour l'auto-évaluation, 1993-1994, comptait 14 personnes (9,04 ETC) pour la session d'automne et 9 personnes (6,78 ETC) pour celle d'hiver.

Résultats de l'évaluation

Au terme de son travail d'évaluation, la Commission est parvenue à la conclusion que le programme de DEC en *Techniques de l'informatique* offert par le Collège de Sherbrooke est de qualité. Une bonne connaissance du milieu de l'emploi entretenue par les liens tissés par les professeurs avec l'industrie, un excellent climat de travail au sein du département d'Informatique, produisant des conditions d'apprentissage favorables pour les étudiants, et des laboratoires bien équipés tant en qualité qu'en quantité constituent les principaux points forts du programme, selon la Commission.

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, une recommandation, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins du marché de l'emploi.

Les professeurs du département d'Informatique disposent de trois moyens privilégiés pour tenir à jour leur connaissance des attentes et besoins du marché du travail visé par le programme. La plupart des professeurs sont issus de ce marché du travail et gardent le contact avec celui-ci par des stages en entreprise. De plus, le stage qu'ils font effectuer par les étudiants durant la 6^e session leur fournit une occasion supplémentaire, en tant que superviseurs de stage, d'être directement en contact avec les réalités pratiques de l'informatique. Cela leur permet aussi de recueillir le point de vue des étudiants sur le degré d'adaptation de leur formation aux dernières tendances du marché. Enfin, cette cueillette des réactions des finissants du programme a été systématisée au cours des dernières années par l'instauration, en 1992, de la pratique annuelle des «relances».

D'après les employeurs accueillant des stagiaires ou engageant des diplômés en *Informatique* du Collège de Sherbrooke, ceux-ci bénéficieraient «généralement de bonnes connaissances techniques». En revanche, les employeurs se plaignent souvent de la faiblesse des finissants et diplômés en communication écrite, anglais compris. Les résultats des relances vont dans le même sens : les taux de satisfaction sont élevés dans les questions portant sur la préparation au marché du travail et sur le degré de mise à jour des cours, mais ils sont plus faibles dans celles portant sur la maîtrise de la langue écrite et sur l'aptitude à composer des textes clairs et bien construits. Les professeurs rencontrés sont les premiers conscients de la faiblesse des étudiants en français écrit. Les étudiants les plus faibles en la matière sont dirigés vers le Centre d'aide à l'apprentissage du Collège, dont l'un des programmes porte sur le sujet. Mais, selon les professeurs, ce centre ne peut pas faire grand chose tant sont élémentaires les compétences en français des étudiants qui leur arrivent du secondaire. De plus, ils ont expliqué que la concertation avec le professeur responsable

des cours de français était difficile et que les cours de français proposés n'étaient pas nécessairement adaptés⁴.

Une autre remarque qui revient souvent sous la plume des employeurs est que le programme ne prépare pas beaucoup les étudiants aux tâches manuelles, telles que l'installation de matériel et la configuration de composantes. Cette lacune a été confirmée par les étudiants rencontrés. Elle s'explique mal puisque «le support en matériel et logiciel pour les usagers» est l'un des objectifs généraux ajoutés localement au programme. La Commission *suggère* donc au Collège d'intégrer davantage au programme des apprentissages susceptibles de préparer les diplômés à installer, à configurer et à entretenir le matériel informatique.

Trois objectifs ont été ajoutés par le Département aux objectifs généraux assignés au programme par le Ministère :

- 1) «s'intégrer facilement au marché du travail à l'aide d'un stage en milieu de travail»;
- 2) «assurer le support en matériel et logiciel pour les usagers de l'informatique (bureautique)»;
- 3) «utiliser du matériel et des logiciels de communication et gérer un réseau informatique».

Ces objectifs additionnels semblent pertinents et adaptés à l'orientation retenue par le Collège pour le programme : répondre aux besoins de la région et des grands centres, et couvrir cinq domaines de l'informatique. Par ailleurs, la Commission comprend que ce choix d'une formation polyvalente a été dicté par le fait qu'une partie seulement des diplômés produits annuellement par le programme peut être absorbée par le marché de l'Estrie et que les autres diplômés doivent chercher du travail ailleurs. Par conséquent, le programme doit permettre aux étudiants de faire face à diverses situations.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

4. Ainsi, en 3^e session, les étudiants avaient le choix entre les deux cours suivants : *Langue, communication et société*; *Discours poétique*.

De manière générale, le contenu des cours est en lien avec les objectifs ministériels du programme. Toutefois, si les cours d'administration et de psychologie paraissent avoir été repensés en fonction des objectifs du programme *d'Informatique*, tel n'est pas encore le cas pour les cours d'autres disciplines connexes, les statistiques en particulier. La Commission encourage le Collège à poursuivre son travail d'adaptation du contenu des cours des disciplines contributives.

En outre, le stage, tel qu'il est conçu et organisé à Sherbrooke, contribue à l'atteinte du premier des trois objectifs ajoutés localement au programme. Cependant, on vient de voir ses lacunes relativement à la couverture du deuxième de ces objectifs. Par ailleurs, les changements de cours ou de contenus de cours effectués lors des dernières années par le Département pour adapter le programme aux évolutions du marché ne s'inscrivent que partiellement, ou pas du tout, dans l'axe du troisième objectif local⁵. L'accent paraît porter plus sur l'apprentissage de nombreux langages de programmation. La Commission *suggère* donc que le Collège poursuive la réflexion qu'il a entreprise quant à l'orientation à donner au programme, précise davantage ses objectifs et veille à ce que les cours s'inscrivent bien dans cette orientation et ces objectifs.

La séquence de cours en vigueur au moment de l'auto-évaluation semble adéquate et de nature à favoriser la progression des apprentissages. À la lumière des enseignements tirés de l'exercice d'auto-évaluation, le Département a mis au point un nouveau logigramme et revu les séquences de préalables pour les cours d'*Informatique*. Le but recherché est de «rendre le cheminement scolaire encore plus cohérent et gradué». La Commission prend acte de cet effort.

La somme de travail demandée aux étudiants semble conforme à la pondération établie dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* et aux exigences de la discipline en cause. Par ailleurs, la quantité de travail à fournir d'un cours à l'autre à l'intérieur d'une session et d'une session à l'autre est équilibrée grâce, notamment, à une concertation effective des professeurs d'*Informatique*. Deux exceptions doivent cependant être relevées à ce chapitre. En premier lieu, la quatrième session et, surtout, la cinquième sont nettement plus chargées que les précédentes. Le Département est conscient du problème et l'attribue dans le cas de la cinquième session au nombre de langages de programmation différents qui y sont étudiés. Des solutions sont envisagées dans le rapport d'auto-évaluation; une autre a été évoquée pendant la visite d'évaluation : intervertir le cours de *Statistiques et probabilités*, localisé en 2^e session, et l'un des cours d'apprentissage d'un langage de

5. Ainsi le cours *Approfondissement des systèmes d'exploitation (UNIX)* (420-847-90) qui permettait d'atteindre le troisième objectif local est remplacé.

programmation. Selon la Commission, le Département aurait intérêt à privilégier cette solution qui présenterait également l'avantage de contribuer à remédier au problème du faible taux de réussite enregistré dans le cours de *Statistiques*. En second lieu, il ressort des informations obtenues lors de la visite d'évaluation que les travaux demandés dans le cadre des cours de certaines des disciplines contributives – notamment l'anglais – avaient tendance à être d'une ampleur excessive. La Commission *suggère*, par conséquent, que le bon niveau de concertation régnant entre les professeurs d'informatique soit élargi aux autres professeurs enseignant dans le programme de manière, notamment, à mieux équilibrer la charge de travail exigée des étudiants.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont vraiment intéressantes. Parmi ces méthodes, mentionnons : la réalisation, par l'étudiant, d'un projet en partenariat avec l'entreprise, l'attribution des cours en séquence à un même professeur, la rédaction de notes de cours. La Commission a noté que le Département procédait à l'évaluation de ses méthodes pédagogiques, entre autres par une analyse comparative des taux de réussite aux cours. Par exemple, c'est le recours à cette analyse comparative qui a incité le Département à remplacer les laboratoires de type «libre-service» par les laboratoires dirigés⁶.

Les mesures de suivi et d'encadrement dont bénéficient les étudiants du programme de DEC en *Techniques de l'informatique* sont appropriées, tant au niveau du Collège qu'à celui du Département. À l'échelle du Collège, les étudiants peuvent bénéficier du Centre d'aide à l'apprentissage (français écrit, méthodes de travail, etc.) et du Service de psychologie, orientation et information professionnelle. À l'échelle du Département, deux mesures principales ont été mises sur pied. Il s'agit d'abord de la constitution d'un dossier sur chaque étudiant de 1^{re} année dont l'objectif est de permettre le repérage des étudiants susceptibles d'éprouver des difficultés. Il s'agit

6. Les laboratoires de type «libre-service» avaient lieu durant les temps libres des étudiants et ceux-ci pouvaient, au besoin, consulter les professeurs dans leurs bureaux, situés à proximité. Les laboratoires dirigés se déroulent sous la supervision directe des professeurs.

ensuite de l'intervention, auprès des étudiants en difficulté, de l'aide pédagogique individuel (API) affecté au programme d'*Informatique*, cette intervention se réalisant en collaboration avec les professeurs du Département⁷. Le Département projette d'étendre aux étudiants de 2^e et de 3^e années l'encadrement particulier qu'il assure aux étudiants de 1^{re} année. La Commission estime que le Département doit être encouragé dans ce projet.

Quant à la disponibilité des professeurs en dehors des heures de cours, la Commission a pu vérifier qu'elle était très bonne.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières : le nombre et la qualification des professeurs; le nombre et la qualification des membres du personnel de soutien; les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles disponibles.

L'effectif de l'équipe professorale est suffisant et ses qualifications académiques sont adéquates. Une caractéristique intéressante de cette équipe réside dans le fait que les professeurs d'*Informatique* sont quasiment tous issus du marché du travail et qu'ils maintiennent le contact avec ce milieu par les stages qu'ils effectuent régulièrement en entreprise. La Commission encourage d'ailleurs le Collège dans son projet de systématiser l'envoi des professeurs en stage.

Quatre des sept techniciens que compte le Service de l'informatique du Collège sont affectés au programme et doivent y consacrer, à eux quatre, 11 heures par semaine. Vérification faite par la Commission auprès des professeurs et des étudiants, cela est nettement insuffisant. Les techniciens du Service de l'informatique doivent assurer l'installation, l'entretien et la réparation de quelque 600 postes de travail, répartis dans 16 laboratoires eux-mêmes regroupés dans trois bâtiments. Comme par surcroît, les techniciens auxquels peuvent s'adresser les professeurs du Département ne sont pas affectés uniquement au bâtiment abritant les locaux et laboratoires attribués au programme d'*Informatique*, il est très fréquent que les délais d'attente soient longs. En cas de panne subite, des retards dans l'intervention du technicien peuvent même entraîner l'annulation de certaines activités.

7. Dans le cas des étudiants en difficulté, l'API intervient également selon une stratégie élaborée par le Collège.

La Commission recommande donc au Collège de prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour assurer au programme de DEC en Techniques d'informatique le support technique requis pour l'installation, l'entretien et la réparation du matériel spécialisé.

Le niveau de motivation des professeurs est élevé. Par ailleurs, le Collège travaille actuellement à l'élaboration d'une politique d'évaluation des enseignants en prenant comme point de départ les pratiques informelles en usage dans les divers départements. Enfin, en ce qui concerne les possibilités de perfectionnement, elles sont pertinentes dans leur volet pédagogique avec le programme Performa. Dans leur volet disciplinaire, elles sont cependant moins adaptées aux réalités de l'informatique : les possibilités offertes par les différents programmes du Ministère sont limitées et la formation spécialisée proposée par les entreprises et les universités est d'un coût disproportionné par rapport aux budgets disponibles. Les professeurs doivent compenser par l'achat personnel de logiciels et manuels, par la formation autodidacte et par le recours à la formule des stages en entreprise. La Commission *suggère* donc que le Collège 1) intègre dans sa politique de gestion des ressources humaines des mesures concernant l'évaluation, la valorisation et le perfectionnement des professeurs et 2) veille à ce que celles-ci comportent les dispositions particulières appropriées dans le cas des professeurs du département d'Informatique.

L'équipement disponible depuis 1995 pour les étudiants du département d'Informatique est adéquat. En particulier, les micro-ordinateurs qui leur sont accessibles sont d'un modèle récent et en nombre suffisant pour que chaque étudiant de 1^{re} année puisse disposer d'un appareil. La Commission prend acte de l'effort ainsi accompli par le Collège. Elle se permet de lui soumettre l'idée que les vieux appareils ainsi libérés pourraient être utilisés dans le cadre des activités d'initiation aux aspects concrets du travail du technicien en informatique.

L'efficacité du programme

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La remontée du nombre des inscriptions dans le programme, enregistrée depuis 1990, continue de se faire sentir. À la session de septembre 1995 un troisième groupe d'étudiants de 1^{re} année a dû

être ajouté; chaque groupe comptant environ 33 étudiants, cela donne un total de près de 100 étudiants en 1^{re} année. Ce chiffre se rapproche du nombre maximum d'inscrits en 1^{re} année observé en 1984, soit 108. Le Département songe même à recourir à nouveau, en janvier 1996, à la formule déjà utilisée de l'ajout d'un groupe accéléré⁸. Cette tendance à la hausse des inscriptions dans les programmes d'informatique s'inscrit dans un mouvement observable à l'échelle provinciale. Toutefois, la cote moyenne de réussite des étudiants inscrits dans le programme du Collège de Sherbrooke est supérieure à la moyenne calculée pour le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM)⁹; ce phénomène est d'ailleurs une constante depuis les dix dernières années. Les mesures de recrutement et de sélection sont donc efficaces. Ajoutons ici que l'existence de l'Association des programmeurs étudiants du Collège de Sherbrooke (APECS) contribue à créer un bon esprit de corps chez les étudiants d'*Informatique*. Centrée jusqu'à présent sur des objectifs sociaux, l'APECS se propose de jouer un rôle plus actif, notamment en mettant sur pied un centre d'aide pour les étudiants en difficulté.

Après examen des documents fournis dans le rapport d'auto-évaluation et prise en compte des informations obtenues lors de la visite, la Commission juge adéquats les instruments d'évaluation utilisés dans le programme.

Les taux de réussite enregistrés dans chacun des cours de la formation spécifique sont satisfaisants, exception faite de quatre cours. Le Département en est le premier conscient, a analysé la situation et identifié des facteurs explicatifs. Selon la Commission, une attention particulière devrait être portée aux cours *Statistiques* (201-257-90) et *Techniques de développement de systèmes* (420-401-90)¹⁰. Dans le premier cas, le déplacement de ce cours de la 2^e à la 5^e session devrait contribuer à faire remonter le taux en permettant aux étudiants d'aborder ce cours théorique avec une connaissance plus complète de l'informatique et, partant, d'en comprendre davantage les applications possibles. Dans le second cas, la Commission s'explique mal la raison du faible taux de réussite; elle invite le Collège à fournir un effort spécial pour l'améliorer.

8. Cette formule, réservée aux étudiants ayant déjà suivi des cours de niveau collégial, permet de concentrer les cours d'informatique des deux premières sessions dans la session d'hiver. Les étudiants du groupe accéléré sont ensuite intégrés aux autres lors de la 3^e session (automne). Il faut ajouter que le rythme très soutenu qu'implique la formule accélérée ne convient généralement pas aux étudiants adultes.

9. Ces chiffres sont calculés pour les étudiants qui proviennent directement du secondaire.

10. De 1990-91 à 1993-94, les taux de réussite étaient compris de 55 % à 48 % pour le cours de *Statistiques*; de 1991-92 à 1993-94, ils étaient compris de 81 % à 67 % pour le cours *Techniques de développement de systèmes*. La tendance était même à la baisse dans les deux cas.

La section du rapport d'auto-évaluation consacrée au sous-critère 5.4 (taux de diplomation) contient une analyse détaillée des cohortes des étudiants admis dans le programme depuis 1984 : caractéristiques à l'admission, cheminement dans le programme et taux de diplomation. Pour fins de comparaison, les statistiques correspondant à la moyenne des programmes de DEC en *Techniques de l'informatique* des cégeps membres du SRAM sont fournies. C'est ainsi, par exemple, que les taux de diplomation enregistrés après six sessions étaient de 24,1% pour la cohorte de 1989 et de 18,1% pour celle de 1990, alors qu'ils se chiffraient, respectivement, à 11,5% puis à 11,8% pour l'ensemble des collèges inscrits au SRAM¹¹. Entre autres conclusions, il ressort de cette analyse que «Sherbrooke, tout en attirant une clientèle plus forte que l'ensemble des autres collèges du SRAM, parvient à en diplômer proportionnellement davantage, ce qui peut constituer une mesure d'appréciation de l'efficacité du programme au niveau de l'établissement». Le Collège n'en reconnaît pas moins que «malgré le fait qu'il soit plus élevé à Sherbrooke que pour l'ensemble des collèges du SRAM, le taux de diplomation dans les délais prescrits demeure très peu élevé». La Commission l'invite donc à poursuivre son analyse, notamment en ce qui concerne les causes de la faiblesse des taux de diplomation¹², et à mettre au point des mesures de nature à améliorer ces taux.

L'encadrement dont bénéficient les étudiants pour le stage est excellent. Les étudiants sont d'abord préparés au stage : élaboration d'un curriculum vitae, préparation aux entrevues, entrevues. Durant le stage, les étudiants sont sous la supervision directe d'une personne de l'entreprise d'accueil et sont suivis par un professeur superviseur. L'évaluation se déroule en trois étapes : rapport préliminaire, rapport technique final et «soutenance de stage» devant trois professeurs. Enfin, une rencontre d'une journée est organisée pour les stagiaires, les étudiants de 2^e année et, à l'occasion, des gens de l'entreprise. Cette journée permet aux professeurs de recueillir les commentaires des stagiaires et des entreprises et, au besoin, d'en tirer parti pour mieux adapter le programme aux attentes du marché. Cette journée est également très appréciée par les étudiants de 2^e année car, en leur donnant l'occasion d'entendre les derniers stagiaires faire part de leur expérience, elle les prépare psychologiquement au stage. De fait, les étudiants de 2^e année n'appréhendent pas le stage, mais ont hâte de l'entreprendre. En outre, la Commission apprécie le fait que le futur stagiaire soit invité

11. Ces statistiques se rapportent aux cohortes «A», c'est-à-dire celles correspondant aux étudiants qui se sont inscrits dans le programme directement après le secondaire.

12. Les principales causes d'échec déjà identifiées sont : le taux d'échec important enregistré dans le cours de *Techniques de développement de systèmes* (4^e session), l'hétérogénéité des étudiants admis relativement à leurs connaissances en informatique et les difficultés inhérentes à l'informatique et à ses applications.

à se fixer, sous la supervision d'un professeur, des objectifs personnels. Il est toutefois dommage qu'une partie de l'évaluation, une fois le stage réalisé, ne soit pas consacrée à mesurer le degré d'atteinte par l'étudiant de ces objectifs.

Conclusion

Plusieurs facteurs conjuguent leurs effets pour faire du programme de DEC en *Techniques de l'informatique* dispensé par le Collège de Sherbrooke un programme de qualité. Entre autres, il règne un excellent climat de travail au département d'Informatique. Il se manifeste, notamment, par la concertation des professeurs pour la répartition de la charge de travail demandée en *Informatique* et par l'attitude positive des étudiants à l'endroit du programme. De plus, la formule des stages en entreprise pour les professeurs permet la mise à jour de leur formation disciplinaire et de leurs connaissances des besoins et tendances du milieu. Enfin, le dernier renouvellement de l'équipement des laboratoires, accessibles aux étudiants du programme, permet désormais à chaque étudiant de disposer d'un micro-ordinateur d'un modèle récent.

Un élément majeur devrait cependant être amélioré et a fait l'objet d'une recommandation de la Commission : le support technique dont bénéficient les laboratoires et les appareils utilisés par le département d'Informatique est inadapté. Par ailleurs, quelques autres voies d'amélioration ont fait l'objet de suggestions : la réflexion à poursuivre sur l'orientation à imprimer au programme, un meilleur apprentissage du volet matériel du support à l'usager, l'extension de la concertation existant entre les professeurs d'*Informatique* aux professeurs des disciplines contributives et, enfin, la prise en compte des particularités de l'informatique lors de la mise au point des règles institutionnelles pour l'évaluation, la valorisation et le perfectionnement des professeurs.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège s'est dit globalement d'accord avec les conclusions de la Commission et l'a informée des mesures déjà envisagées pour répondre à la recommandation formulée dans ce rapport. Le Collège a également fait connaître sa réaction à deux des suggestions.

Pour ce qui est de la recommandation d'améliorer le support technique offert au programme, le Collège annonce son intention d'examiner «la situation avec les divers services concernés et avec le Département» et laisse entendre que cet examen pourrait «permettre d'identifier – et d'apporter – certains correctifs susceptibles d'améliorer la situation.»

Le Collège a fait bon accueil aux suggestions relatives à l'orientation du programme et à l'extension, aux professeurs des disciplines contributives, de la concertation existant entre les professeurs d'*Informatique*. Il a bien compris qu'il s'agissait pour lui de «poursuivre des démarches déjà entreprises.»

Les mesures ainsi amorcées devraient permettre de bonifier le programme. La Commission souhaite recevoir en temps opportun un rapport faisant état des réalisations du Collège relativement à la recommandation qu'elle lui adresse.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président